CLDR DE SAINTE-ODE



Compte-rendu de la réunion du JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS:

- Membres de la CLDR: Zohra Barkat, Dany Chisogne, Sébastien Fourneau, Stéphanie Gillard, Laurence Henrotte, Jean-François Lecocq, Nicole Pierlot, Pierre Pirard, Christophe Thiry, Catherine Poos, Jean-Pol Misson, Arnaud Coenen, Nathalie Jaumain, Brigitte Mottet, Sophie Raskin, Sylvie Laurant et Jean-François Winkin;
- Bureau d'études Impact : Mary Genatzy, Stéphane Mottiaux, Gladys Lavianne ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne.

EXCUSÉS:

• Membres de la CLDR : Virginie Pinson, Pierre-Christophe Stavaux

Le Bourgmestre introduit la rencontre en remerciant les membres de la CLDR, le bureau d'études Impact et la FRW pour leur investissement et leur travail à un rythme soutenu pour aboutir à l'avant-projet de PCDR soumis à l'approbation ce soir.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 22 juin 2023 est approuvé sans modification.

2) APPROBATION DE L'AVANT PROJET DE PCDR ET DE LA 1ère DEMANDE DE CONVENTION



Travaillé lors des réunions dans les villages, présenté en réunion de synthèse et validé lors de la 1ère réunion de la CLDR.

Travail sur les enjeux et objectifs au cours des réunions de CLDR 1 et 2 : validation lors de la CLDR 3 (09/02) + lancement appel à idées

Analyse des propositions de projets par la CLDR 4 (réalisé le 16/03)

Cotation des projets individuellement en CLDR 5 (13/04)

Répartition en lots = CLDR 6 (25/05)

Réflexions autour du contenu des fiches-projets : CLDR 7 (08/06) + CLDR 8 (22/06)

P R O B A T I O N



Les agents de développement rappellent les grandes lignes du processus participatif :

- 4 réunions d'informations-consultations à Amberloup, Hubermont, Lavacherie et Tillet entre le 15 septembre et le 6 octobre
- Une réunion de synthèse le 20 octobre
- Rencontre de 13 personnes-ressources entre juillet et septembre
- Réunion avec le conseil des enfants et les comités associations locales
- Organisation d'un appel à projets à destination des habitants
- 9 réunions de CLDR entre le 15 décembre et le 28 septembre
- Des réunions et visites de terrain avec l'auteur, les autorités communales, régionales (traversée d'Amberloup), les opérateurs touristiques (circuit de découverte du territoire), le club de football (projet de Tillet), le personnel communal et para-communal...

La FRW passe ensuite en revue le contenu du PCDR, partie après partie :

- Partie 1 Analyse des caractéristiques socio-économiques du territoire
- Partie 2 Description des résultats de la consultation de la population
- Partie 3 Diagnostic partagé
- Partie 4 Objectifs de développement
- Partie 5 Fiches-projets et actions
- Partie 6 Tableau récapitulatif des projets

CONCERNANT LA PARTIE 5 — FICHES PROJETS :

Suite aux différentes réunions de travail menées durant l'été pour étayer les fiches-projets, le bureau d'études propose à la CLDR d'effectuer quelques modifications dans le lot 1 :

- a) CRÉATION DE LOGEMENTS TREMPLINS : la localisation envisagée ne convient plus ; en effet, BPOST est revenu sur sa décision et a décidé de ne plus mettre en vente le bâtiment. Faute de localisation à ce stade de l'élaboration du PCDR, la proposition est de positionner ce projet en lot 2 pour se donner le temps de trouver une localisation adéquate.
- b) AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE FOOT DE TILLET : l'usage de cette salle se résumant à des activités sportives et dans la mesure où les subsides Infrasports sont gelés pour 6 ans (car subside reçu cette année pour l'éclairage du terrain de foot à Tillet), il parait plus pertinent de décaler le projet en lot 2.
- c) Dans le lot 2 projets immatériels il est proposé de regrouper sous le vocable « MISE EN PLACE D'INITIATIVES EN FAVEUR DES AÎNÉS » les deux fiches : « CRÉATION D'ACTIVITÉS POUR LES AÎNÉS » et « MISE EN PLACE DE SERVICES À DOMICILE SUPPLÉMENTAIRES EN FAVEUR DES AÎNÉS ».
- d) Enfin, 4 projets concernant l'environnement et la biodiversité étaient positionnés dans les différents lots :
 - Actions de protection, de restauration et de développement de la biodiversité (lot 1 matériel)
 - Construction d'aires de vision d'observation de la nature (lot 2 matériel)
 - Création de jardins partagés, forêts comestibles et vergers (lot 3 matériel)
 - Sensibilisation à l'agroforesterie (lot 3 immatériel)



La proposition consiste à les rassembler, en lot 1 immatériel, sous cette fiche : « CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL « NATURE »» ET MISE EN PLACE D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ». En effet, la création d'un « Groupe Nature » permettra de réfléchir globalement et stratégiquement aux actions à mettre en place pour restaurer ou développer le maillage écologique et protéger la biodiversité.

→ Ces propositions de modifications sont jugées pertinentes et acceptées par la CLDR.

CHOIX DE LA PREMIERE DEMANDE DE CONVENTION:

Le bureau d'études Impact détaille ensuite les projets matériels du lot 1.

La CLDR émet les remarques et questions suivantes :

- Pourquoi ne pas prévoir une piste cyclable dans la traversée d'Amberloup ? Réponse : au vu de la largeur de la voirie (trop étroite pour prévoir un trottoir et une piste cyclable) et de son utilisation par un trafic de transit et de nombreux camions, il vaut mieux rediriger les cyclistes vers les voies lentes existantes pour assurer leur sécurité.
- Qu'est-ce que le schlamm rouge, utilisé pour marquer l'entrée et la sortie du village ? Est-ce un matériau qui résiste dans le temps ? Réponse : c'est un matériau plus durable que le béton coloré rouge tel que celui posé à Lavacherie.
- Attention que la zone verte de détente et de jeux envisagée en face de l'église d'Amberloup est une propriété de la Fabrique d'Église.
- Les entrées de village d'Amberloup seront marquées d'un totem emblématique de la commune (à définir).
- Il serait pertinent d'intégrer le futur « Groupe Nature » dans les réflexions relatives à l'aménagement d'espaces verts dans les fiches-projets, notamment pour le projet de « Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages », afin d'avoir une cohérence sur l'ensemble de la commune et agir efficacement sur le maillage écologique.
- Le lavoir qui se trouve à Gérimont sur le terrain qui sera aménagé en aire de jeux dans le cadre de la fiche-projet lot 1 -M. P7 mériterait d'être restauré.
- Est-ce que l'aménagement de convivialité prévu à Tonny sera accessible depuis la route ? Réponse : oui, c'est prévu moyennant le démontage d'une partie du muret existant.
- Concernant le projet de « circuit ludique » → le bureau d'études vérifiera sur le tracé que l'itinéraire reste uniquement sur la commune de Sainte-Ode. Il faudra aussi prévoir d'informer les randonneurs sur l'HORECA et logements aux environs afin de faire vivre l'économie locale.
- Concernant le projet de voie lente Tillet-Magerotte : pourquoi bétonner sur 3 m et sur toute la longueur ? La CLDR préférerait une option plus verte, plus intégrée et surtout moins chère. L'idéal serait d'envisager un revêtement différent et cohérent en fonction des réalités du terrain (côte, etc.). Pour rappel, la solution initiale de réhabiliter l'ancienne ligne de tram n'est plus envisagée vu qu'elle passe à présent sur terrains privés.

- Pourquoi ne pas organiser un sondage des utilisateurs possibles au préalable à la réalisation de la voie lente ? Réponse : dans l'absolu, ce serait une bonne idée mais dans les faits, c'est difficilement réalisable tant que l'infrastructure n'est pas présente. Misons sur le fait que l'offre crée la demande et qu'il est intéressant de profiter des subsides du Développement rural pour finaliser la dorsale « voie lente » sur la commune.
- À noter que le projet de la Corteille se retrouve à différents endroits dans le dossier. → Le bureau d'études vérifie et corrige si nécessaire. Mais il est probable que cette répétition soit liée à la transversalité de la stratégie : un même projet peut répondre simultanément à plusieurs objectifs.

Il s'agit ensuite de décider quel projet introduire en 1ère demande de convention. Pour ce faire, chaque membre de la CLDR dispose d'une gommette à positionner face au projet de son choix.

Avant de coller leur gommette, les membres de la CLDR sont invités à se demander quel projet apporte - plus qu'un autre - une réponse aux questions suivantes :

- Est-ce que le projet concerne une majorité d'habitants de la commune ?
- Est-ce que ce projet amènera une plus-value significative au territoire ?
- Est-ce que le projet est réalisable rapidement (maitrise communale totale, coût, etc.)?
- Est-ce que le projet est précis ou reste-t-il des zones d'ombres ?

C'est le projet « Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages » qui l'emporte haut la main avec 14 gommettes sur 17.

→ Moyennant quelques remarques et points d'attention sur certaines fiches-projets, l'avantprojet de PCDR est approuvé à l'unanimité par la CLDR et la première demande de convention concernera la « Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages ».

LES SUITES:

Si la phase d'élaboration du PCDR touche à sa fin, plusieurs étapes administratives sont encore nécessaires :

- Approbation de l'avant-projet de PCDR par le Collège
- Avis de conformité par le Service extérieur du Département du Développement rural (SPW-DGO3-DDR)
- Approbation du projet de PCDR par le Conseil communal
- Défense du PCDR devant le PAT (Pôle d'aménagement du territoire): une délégation présentera le PCDR au PAT et répondra aux éventuelles questions. Le PAT remettra ensuite un avis sur la qualité du dossier à la Ministre de la Ruralité. Il est de coutume qu'un membre de la CLDR fasse partie de la délégation afin de témoigner de son expérience participative au sein de la Commission.
- Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon : le Gouvernement wallon peut approuver le PCDR pour une durée maximale de 10 ans (cela peut être moins). Cette reconnaissance par le GW permet à la commune d'accéder aux subsides du développement rural.

3) ÉVALUATION DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PCDR

Si le travail de l'auteur (le bureau d'études Impact) se clôture en même temps que l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon, ce n'est pas le cas de la Fondation rurale de Wallonie. En effet, les agents de développement poursuivent leur mission d'accompagnement de la commune et de ses habitants pour la mise en œuvre concrète des projets et actions du PCDR.

→ Dans un souci constant d'amélioration du travail fourni, la FRW distribue à la CLDR un questionnaire d'évaluation individuel portant sur le volet participatif de l'élaboration du PCDR.

4) DIVERS



N'hésitez pas à nous rejoindre le lundi 16/10 à 19h30 à la salle du Conseil communal pour la réunion de lancement du « Groupe Nature ». À cette occasion, une conférence sur l'agroforesterie sera proposée.

Merci de relayer aux personnes intéressées! L'invitation passera par le bulletin communal.

Le clap de fin de la phase d'élaboration du dossier est agrémenté d'un blind test musical. Chacun des 8 extraits de chanson ayant été soigneusement choisi par les agents de développement pour faire référence aux « meilleurs moments » de l'ODR. Anecdotes, fous rires et amusement garantis!

Le Bourgmestre clôture la séance en remerciant l'ensemble des acteurs, en félicitant les GO de la Fondation rurale de Wallonie pour leur travail et en invitant les personnes présentes à partager un verre de l'amitié offert par la commune.

Merci à toutes et tous de votre participation!

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE

